

**RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'ÉMISSION
D'UN PERMIS DE PISCINE DÉLIVRÉ CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

1. MOTIF DE LA DEMANDE DE PERMIS (voir définition de piscine à la page 3) :

- La construction d'une piscine creusée
- L'installation d'une piscine hors terre
- Le remplacement d'une piscine existante
- L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une nouvelle piscine (clôture, haie, patio pour piscine hors terre, etc.)

2. TYPE DE PISCINE PRÉVUE :

PISCINE CREUSÉE	oui	non
La piscine est clôturée sur les quatre (4) côtés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la clôture a moins de quatre (4) côtés, expliquer pourquoi : _____ _____		
Est-ce qu'un mur (de la maison, du garage ou autre) remplace une partie de la clôture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, y a-t-il une ouverture (fenêtre, porte, etc.) permettant de pénétrer à l'intérieur de la partie clôturée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce qu'une haie ou des arbustes formeront une partie de la clôture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hauteur prévue de la clôture – celle-ci doit avoir un minimum de 1,2 mètre (48 pouces) :		
La porte permettant l'accès à la piscine est-elle munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatiquement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que la clôture sera libre de fixation ou de parties ajourées (exemple: treillis) pouvant en faciliter l'escalade?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que la clôture empêchera le passage d'un objet de 10 centimètres (4 pouces) de diamètre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PISCINE HORS TERRE	oui	non
La piscine a une paroi rigide égale ou supérieure à 1,2 mètre (48 pouces) installée de façon permanente sur la surface du sol :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La piscine est démontable avec une paroi souple (gonflable ou non) d'une hauteur égale ou supérieure à 1,4 mètre (55 pouces) prévue pour être installée de façon temporaire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il?		
Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une échelle protégée par une clôture (garde-corps/barrière) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un patio attenant protégé par une clôture (garde-corps/barrière) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une clôture (garde-corps/barrière) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour une piscine à paroi rigide de moins de 1,2 mètre ou une piscine démontable à paroi souple de moins de 1,4 mètre, une clôture doit être installée :		
La piscine est clôturée sur les quatre (4) côtés :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la clôture a moins de quatre (4) côtés, expliquer pourquoi : _____ _____		
Est-ce qu'un mur (de la maison, du garage ou autre) remplace une partie de la clôture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, y a-t-il une ouverture (fenêtre, porte, etc.) permettant de pénétrer à l'intérieur de la partie clôturée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce qu'une haie ou des arbustes formeront une partie de la clôture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hauteur prévue de la clôture – celle-ci doit avoir un minimum de 1,2 mètre (48 pouces) :		
La porte permettant l'accès à la piscine est-elle munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatiquement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que la clôture sera libre de fixation ou de parties ajourées (exemple: treillis) pouvant en faciliter l'escalade?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que la clôture empêchera le passage d'un objet de 10 centimètres (4 pouces) de diamètre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. RENSEIGNEMENT SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE

Les appareils liés au fonctionnement de la piscine par exemple le système de chauffage ou de filtration de l'eau, seront-ils situés:	oui	non
À 1.5 mètre (59 pouces) ou plus de la paroi de la piscine, de la clôture ou d'une remise:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu non à la question précédente, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés :		
À l'intérieur d'une clôture :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans une remise :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil. Cette structure doit être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (48 pouces) et être libre de fixation ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils :		
Souples :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine ou de la clôture :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Définition de piscine : Bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la hauteur de la paroi intérieure est de 60 cm ou plus à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres (piscine qui n'est pas visée par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r. 11).

Signature : _____

Date : _____